

La politique de l'autosuffisance alimentaire en Côte d'Ivoire (1960 à 1983)

Dr. Soro Doyakang Fousseny,
Département d'Histoire
Université Jean Lorougnon Guédé.
E.mail : doyakangsoro@yahoo.com

Résumé: Dans les premières années qui vont suivre son accession à l'indépendance, une jeune nation comme la Côte d'Ivoire avait à cœur de réussir sa politique de l'autosuffisance alimentaire pour ainsi assurer son indépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur. Cette indépendance alimentaire qui devait suivre l'indépendance politique fera l'objet de plusieurs stratégies de développement, visant à mobiliser toutes les forces vives du pays.

Après des années d'efforts, si de réels succès sont enregistrés dans le domaine de la production de nombreuses denrées alimentaires, il n'en demeure pas moins que plusieurs défis restent à surmonter.

Dans cet article, il est question d'analyser les différentes stratégies mises en place par l'Etat ivoirien dans le but d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, mais aussi les résultats obtenus sur la période allant de 1960 à 1983.

Mots clés: autosuffisance alimentaire- indépendance politique- stratégies de développement- denrées alimentaires.

Abstract: In the early years following independence, a young nation like Côte d'Ivoire was keen to succeed in its policy of food self-sufficiency in order to ensure its independence of food from the outside. This food independence, which was to follow political independence, will be the subject of several development strategies aimed at mobilizing all the country's living forces.

After years of efforts, if there are real successes in the production of many foodstuffs, there are still many challenges to be overcome.

In this article, we analyze the different strategies put in place by the Ivorian State with the aim of achieving food self-sufficiency, but also the results obtained during the period 1960 to 1983.

Keywords: food self-sufficiency - political independence - development strategies - foodstuffs.

Introduction

Colonie française depuis le décret du 10 Mars 1893, la Côte d'Ivoire a, dès son accession à l'indépendance en 1960, mis en place une dynamique et pertinente politique d'exploitation de ses ressources à travers une politique d'Etat qui a favorisé un accroissement rapide des denrées agricoles. Le faisant, les gouvernants avaient à cœur de promouvoir ainsi le développement du pays en vue d'assurer un mieux-être à tous ses habitants. Cette souveraineté ainsi que ce développement devaient aussi passer par une alimentation suffisante pour le pays dans la mesure où l'autosuffisance est considérée comme constitutive de la souveraineté nationale. Cette volonté a été clairement exprimé par le président Félix Houphouët Boigny en ces termes: « Il faut que le pays soit nourri au maximum par nous-mêmes, en évitant au maximum les importations. Nous devons produire nous-mêmes les denrées nécessaires» (A. Sawadogo, 1987:61). Par cette affirmation, la Côte d'Ivoire affichait sa nette volonté de parvenir à une autosuffisance alimentaire dans les années qui suivaient. Selon la FAO, les importations alimentaires des pays à faible revenu et à déficit vivrier augmentent chaque année, ce qui les expose de manière croissante aux effets des marchés mondiaux. En Afrique subsaharienne, l'autosuffisance alimentaire complète n'a jamais été réalisée, même dans les pays les mieux dotés en ressources naturelles (Ba Boubakar, 2008: 118). De façon générale, les pays africains avec leurs forts taux d'urbanisation et de croissance démographique, traversent d'énormes difficultés pour se nourrir suffisamment et convenablement. En Afrique subsaharienne, les problèmes alimentaires se posent constamment et ces pays sont obligés de se tourner vers l'aide alimentaire.

L'objectif de cette étude est de savoir avec intérêt, comment une jeune nation comme la Côte d'Ivoire s'est lancée dans les premières décennies de son indépendance, dans la politique de l'autosuffisance alimentaire et à même réussit à s'autosuffir dans le domaine de plusieurs denrées alimentaires.

Pour mener à bien notre réflexion, nous avons eu recours à de nombreuses thèses, mémoires, articles et autres travaux universitaires, en Côte d'Ivoire comme ailleurs, pour présenter l'acuité de cette question allant de l'étude de l'agriculture en général à des études sectorielles consacrées à une denrée ou à toute la famille des cultures vivrières. L'exploitation de ces documents nous a permis de recueillir les informations sur les différentes stratégies mises en place pour réduire la dépendance alimentaire de la Côte d'Ivoire, vis à vis de l'extérieur, le rôle de locomotive du progrès économique qui a été dévolu à l'agriculture à travers sa forte contribution à la croissance économique. Notre travail a aussi consisté à montrer la politique volontariste de l'Etat ivoirien en faveur du riz, politique soutenue par certains organismes internationaux comme l'ADRAO.

Le cadre chronologique dans lequel s'inscrit cette étude commence en 1960, date à laquelle la Côte d'Ivoire obtient sa souveraineté internationale, période choisie par les autorités du pays pour s'approprier le libéralisme économique comme modèle de développement et formuler des stratégies de développement centrées sur l'agriculture et particulièrement la filière du vivrier, dont la mission était de privilégier l'accroissement de la production vivrière à même de garantir l'autosuffisance relativement à l'essor démographique. L'étude prend fin en 1983, avec la grande sécheresse qui a frappé la quasi-totalité des pays africains et singulièrement la Côte d'Ivoire, au point où en Avril 1983, le Directeur Général de la FAO, M. Souma qualifiait la situation alimentaire du continent « d'explosive » (www.lefigaro.fr, 2013, *La sécheresse en Afrique*).

Pour conduire cette étude, notre démarche d'analyse se décline selon trois articulations. Il s'agit d'abord d'expliquer les orientations prises par l'Etat pour la réalisation de l'autosuffisance alimentaire (1), ensuite la mise en œuvre de la politique volontariste en

faveur du riz (2). Enfin, le dernier axe de notre réflexion tentera d'établir le bilan de cette politique d'autosuffisance alimentaire (3).

1-L'orientation de l'état vers la réalisation de l'autosuffisance alimentaire.

Au début des années 1970, les pays sahéliens voisins de la Côte d'Ivoire sont marqués par la famine. La sécheresse des années 1972-1973 a décimé des milliers de personnes et leur bétail dans le sahel. A partir de 1975, année où la sécheresse a commencé à faire ressentir ses effets sur la production agricole, on assiste à une hausse excessive de la demande de vivriers en Côte d'Ivoire. Face à ce constat devenu alarmant, l'Etat ivoirien qui avait commencé ses premiers efforts de promotion des cultures vivrières à la fin de la décennie 60 est obligé de s'investir davantage vers la vulgarisation de ces cultures, à travers plusieurs actions.

1.1-La diversification et la contribution des « SODE » à l'autosuffisance alimentaire : l'exemple des plans palmier, cocotier et sucrier.

Au lendemain de l'indépendance, la trop grande dépendance de l'économie du couple café-cacao, amène les dirigeants politiques à songer à une politique de diversification. « Diversifier s'impose à l'évidence comme impératif vital pour le pays et ses habitants, dont la majeure partie tire ses revenus de l'agriculture (A. Sawadogo, 1974 : 89). La mise en œuvre de cette politique a justifié la naissance de nombreuses sociétés d'Etat. Plus tard, celles-ci étaient consacrées à des politiques régionales intégrées qui renfermaient toutes les cultures d'où les efforts de promotion des cultures vivrières.

1.1.1- Les « SODE » et la mise en œuvre des différents programmes de diversification

Plusieurs organismes publics (ou Sociétés d'Etat) ont été créées pour la mise en œuvre des différents programmes de diversification; chaque Société d'Etat a la charge du développement d'un produit. Dans les limites de sa compétence, ses attributions sont très variées : elle défriche, laboure les terres, construit des barrages, forme les agriculteurs et les cadres de ce secteur, fournit aux paysans des semences ou plants sélectionnés, des engrais des insecticides et appareils de traitement.

Ainsi on a enregistré la Sodepalm dans le palmier à huile et le cocotier initié en 1963, la Satmaci dans le caféier et le cacaoyer, la Sodesucre dans la canne à sucre, la Cidat dans le cotonnier, la Sodefel dans les légumes et les arbres fruitiers, la Sodepra dans l'élevage. Ces sociétés de développement perçoivent d'importantes subventions de l'Etat en plus de leurs revenus propres. Les nouveaux objectifs du plan de développement 1976-1980 ont conduit les Sociétés de Développement à abandonner progressivement leurs activités de type sectoriel et vertical pour adopter un développement régional.

Pour ce qui est de la Soderiz, ses actions englobaient à la fois l'aménagement hydro-agricoles pour le riz irrigué et l'encadrement du riz pluvial (riz de plateau et de bas-fond), la commercialisation et l'usinage du Paddy. Les principales zones d'intervention étaient localisées surtout dans le nord du pays, avec la mécanisation de la riziculture inondée dans les plaines de la région d'Odiénné et la riziculture irriguée en bordure du Haut Bandama, dans la région autour de Korhogo (P. Zougrana, 1984 : 96). Sa mission a consisté essentiellement en l'encadrement, la fourniture de semences, la commercialisation du produit des exploitations, l'assistance technique, etc. De ce fait, le producteur de riz restait très intégré

au sein d'un organisme d'encadrement qui lui permettait l'écoulement de sa production à des prix fixes et garantis. Avec la disparition de la Soderiz en 1977, le programme rizicole va concerner trois organismes régionaux : la Cidit (en zone de savane), la Satmaci (dans la zone forestière) et la Sodepalm (dans les régions du sud productrices de palmier).

Quant à la Sodefel, créée en 1968, elle a orienté ses efforts dans l'augmentation de la production en vue de la satisfaction de la demande en légumes frais. En effet, sa création répond surtout au besoin de limiter l'importation des fruits et légumes dont le tonnage et le coût croissaient chaque année. En effet, les importations de légumes frais sont passées de 13.553 tonnes en 1970 pour une valeur de 620 millions de FCFA à 16.865 tonnes en 1974 pour 999 millions de FCFA (Ministère d'Etat, Ministère de l'agriculture et des ressources animales, 1980 : 11). Les principaux produits maraîchers restent la tomate, l'aubergine, la pomme de terre, les choux et les oignons. Cependant, la production de la Sodefel est diverse et variée, comme le montre le tableau n°1 suivant.

Tableau n°1 : Espèces commercialisées-Sodefel (1980).

ESPECES	QUANTITES (Tonne)
Tomates Fraîches	1697
Choux	444,5
N'drowa (Aubergine locale)	336,5
Oignon	69,2
Gombo	67,2
Pommes de terre	65,4
Divers (Carottes, Courgettes, Melons, Poireaux, Poivrons, Fraises, Pastèques)	40,9
Total (Légumes Frais)	2720,8
Tomates de conserve)	2675,9
Total	5396,7

Source : Afrique Agriculture N° 82-Juin 1982, citée par Placide ZOUNGRANA, p.102.

Comme on peut le constater, la Sodefel, contrairement à la plupart des sociétés d'Etat, n'oriente pas son action sur une seule spéculation agricole. Ainsi, son champ d'action couvre la plupart des légumes prisés dans la consommation quotidienne des ivoiriens. C'est l'exemple de l'oignon dont la très grande consommation justifie souvent son importation depuis le Niger, la tomate, l'aubergine et bien d'autres. De façon générale, la production légumineuse et maraîchère de la Sodefel est diversifiée et très variée. C'est grâce à cette grande ouverture que cette société d'Etat a pu compter à son actif des résultats satisfaisants. De 1972 à 1977, sur la base des résultats expérimentaux, la Sodefel élabore un plan de développement des cultures maraîchères avec les projets de Ferkessédougou en 1973, de Touba en 1974, de Sinématiali en 1975- 1977 et Marabadiassa en 1977. En général, ces zones sont caractérisées par des unités

irriguées et mécanisées, sur des superficies relativement importantes.

En plus de la production, la Sodefel s'occupe de l'organisation de la commercialisation après la dissolution d'AGRIPAC. Les activités de commercialisation comprennent le groupage et le conditionnement de la production, la création éventuelle de boutiques pilotes sur les principaux marchés. Elle assure également la commercialisation à l'extérieur du pays, l'encadrement et reste ainsi le seul interlocuteur du paysan producteur de légumes tant au niveau de l'acquisition des facteurs de production qu'à celui de l'écoulement de sa production.

Toujours dans sa logique de réduire la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur en favorisant l'autosuffisance alimentaire, l'Etat a mis en place plusieurs plans agricoles.

1.1.2- Les plans palmier, cocotier et sucrier

Le palmier à huile est pour la zone forestière, le fer de lance de la diversification. Même si en 1963 la Côte d'Ivoire continue d'importer de l'huile (47.000 tonnes d'huile rouge du Dahomey pour les besoins de l'industrie), la tendance s'inverse à partir de 1970. La Sodepalm, Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à huile, fut créée en 1963. Cette société, responsable du plus important programme de diversification agricole de la Côte d'Ivoire, a non seulement atteint mais dépassé les objectifs que lui fixaient les perspectives décennales de développement national (SODEPALM : Rapport annuel 1968, 1968 : 2). Trois sociétés ont créé entre elles une association en participation pour composer le groupe « Sodepalm ». Il s'agit de la Sodepalm elle-même, Palmindustrie et Palmivoire. La production moderne s'élève à 43.000 tonnes dont 24.000 tonnes pour la Sodepalm. Le pays exporte désormais 12.500 tonnes, bien que les besoins intérieurs se soient élevés. Les récoltes de la Sodepalm ne cessent depuis lors de progresser et avec elles les exportations. En 1975, les récoltes ont été de 147.000 tonnes d'huile de palme pour le groupe Sodepalm, et les exportations de 113.000 tonnes. Ainsi, la Côte d'Ivoire remonte-t-elle petit à petit le courant parmi les pays exportateurs d'huile de palme et de palmistes (Anne Marie (P), 1973 : 2). De Neuvième pays exportateur d'huile de palme en 1969, la Côte d'Ivoire est passée à la 6^e place en 1970 et a occupé la 5^e place successivement en 1971 et 1972 derrière la Malaisie (Ouest et Est), l'Indonésie et le Zaïre (Anne Marie (P), 1973 : 2).

Ensuite, la Sodepalm est entièrement chargée du Plan Cocotier, mis en route en 1967. Elle apparaît de loin comme la société d'Etat qui a le plus réussi sa mission. Il faut aussi préciser qu'elle a bénéficié d'une assistance financière sans égale. Son chiffre d'affaire la situait parmi les plus grosses entreprises du pays, après Blohorn et les Grands Moulins d'Abidjan (Anne Marie (P), 1973 : 36). Les investissements globaux atteignirent, en fin de programme (1980), 35 milliards de francs CFA, répartis en 28 milliards pour le Plan Palmier et 7 milliards pour le Plan Cocotier. Cette somme provient d'origines très diverses, de l'intérieur comme de l'extérieur de la Côte d'Ivoire (Anne Marie (P), 1973 : 34).

Le tableau suivant montre l'évolution effective de la production de la Sodepalm, depuis la mise en route des huileries.

Tableau n°2 : Evolution de la production de la Sodepalm de 1968 à 1972 (en tonnes)

Années	Production Régimes (tonnes)	Production Huiles (tonnes)	Taux D'extraction (%)	Production Palmistes (tonnes)
1968	19.889	3.563	17,9	734
1969	45.348	8.695	19,2	2.019
1970	123.785	24.460	19,8	5.018
1971	186.574	38.153	20,4	8.310
1972	331.574	67.701	20,4	13.429

Source : Anne Marie (P), 1973, *Capitalisme d'Etat et développement rural en Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, Paris I, p 47.

Comme on peut le constater dans le tableau, les tonnages de régimes de palmiers produits par la Sodepalm ont augmenté de façon exponentielle entre 1968 et 1972. Ainsi, à l'analyse, il apparaît que cette production a connu un taux moyen de croissance de 107,35% entre ces deux périodes. La croissance entre 1969 et 1970 est la plus importante avec un record de 172,97%, la production étant passée de 45.348 à 123.785 tonnes. Quant à la production d'huiles, elle a également connu une croissance sensible avec un taux d'extraction qui a cru de 2,5% passant de 17,9% en 1968 à 20,4% en 1972. La production de palmistes connaît également une évolution spectaculaire.

Outre les plans palmier et cocotier, le plan sucrier¹ fut également l'un des programmes déterminants de la diversification. Les premières études pour la culture de la canne à sucre en Côte d'Ivoire remontent à 1900 et les parcelles expérimentales (Niéky, Oumé, Zuénoula, Bouaflé, Niakaramandougou et Ferkessédougou) ont été plantées en 1964 (Ministère d'Etat, Ministère de l'agriculture et des ressources animales, 1999 : 34).

Ce n'est qu'en 1971 que s'est concrétisée la volonté de développer cette spéculation, avec la création en octobre 1971 de la Société d'Etat pour le Développement des Plantations de Canne à Sucre (Sodesucre). Cela dans le but de mettre en œuvre un plan de développement de la canne à sucre pour satisfaire la consommation nationale, alimenter un courant d'exportation et constituer des pôles de développement autour des complexes agro-industriels. La Sodesucre a été chargée de la mise en œuvre du programme sucrier, la promotion de la canne villageoise (encadrement, fourniture d'intrants, etc.) et la commercialisation intérieure et extérieure du sucre. Six (06) complexes ont été créés et dotés chacun d'une usine de traitement dont la construction a été achevée aux dates suivantes : Ferké I (décembre 1974) ; Ferké II (décembre 1978) ; Borotou-Koro (janvier 1979) ; Serebou-Comoé (février 1979) ; Katiola-Marabadiassa (décembre 1979) ; Zuénoula (janvier 1980) (Ministère d'Etat, Ministère de l'agriculture et des ressources animales, 1999 : 34).

Ferké I possède une sucrerie, une raffinerie (sucre blanc) et une agglomérerie (sucre en morceaux). Les autres complexes n'ont été initialement équipés que de sucreries produisant du sucre roux (Ferké II, Borotou, Serebou, Katiola) et du sucre blanc de plantation (Zuénoula). La production a rapidement évolué de 4.900 tonnes de sucre blanc en 1974/75 à 20.000 tonnes en 1975/76. En 1976, le plan sucrier est réactualisé avec plusieurs objectifs

¹ Sur le plan sucrier, lire la Thèse de 3^e cycle du Professeur Baha-Bi Youzan, *l'impact socio-économique de la Sodesucre sur le développement de Zuénoula au centre de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Côte d'Ivoire, département de Sociologie, 1986, 251 p. Lire aussi la Thèse de Doctorat de Dr. SORO Doyakang Fousseny, *les complexes sucriers et le processus de développement des régions des savanes de Côte d'Ivoire de 1961 à 2002*, Abidjan, Côte d'Ivoire, Département d'Histoire, 2013, 310 p.

dont celui de contribuer à l'aménagement du territoire et au développement régional, de couvrir les besoins nationaux en sucre, diversifier les productions d'exportation et enfin offrir des emplois agricoles et non agricoles dans les régions concernées tout en freinant l'exode rural (Ministère d'Etat, Ministère de l'agriculture et des ressources animales, 1999 : 34).

1.2- Le mouvement coopératif en Côte d'Ivoire

Dans la mise en œuvre de sa politique vivrière, l'Etat ivoirien intervenait de façon directe. En incitant le mouvement coopératif. Son action a été de se concentrer à la fois à la production et à la commercialisation.

1.2.1- L'encadrement de l'Etat

L'intervention de l'Etat dans le domaine coopératif s'est faite par le biais du Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives et de l'Office National de Promotion Rurale à partir de 1977. En 1969, le développement de la coopération fut confié au Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives (CENAPEC), créé lui-même avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.) et du Bureau International du Travail (B.I.T.) et placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. Le CENAPEC avait pour mission : la formation et l'éducation des responsables et du personnel des coopératives comme des agents de coopératives, la recherche appliquée tenant compte des particularités de chaque zone et tendant à dégager les solutions d'organisation ainsi que les méthodes et les programmes les mieux adaptés ; enfin l'assistance technique directe, sur le terrain en faveur des organisations (P. Richard, 1981 :164).

Pour réussir sa mission, il s'est structuré en six divisions significatives² En ce qui concerne le domaine agricole que la coopération ivoirienne avait privilégié, le CENAPEC s'adonna dans un premier temps à la diffusion du mouvement coopératif, à la mise en place de ses structures d'information, de formation et d'intervention, et à l'implantation des premiers G.V.C. A partir de 1975, il entreprit une collaboration directe avec les sociétés d'Etat chargées alors du développement sectoriel des principales productions agricoles ; Satmaci (café-cacao), Cidit (coton), Sodefel (produits maraîchers), Soderiz (riz) et même Sodepra (élevage et embouche) (P. Richard, 1981 : 164).

A partir de 1977, le CENAPEC, fut intégré au sein de l'Office National de Promotion Rurale (O.N.P.R.). L'O.N.P.R. créé en 1973 et précédemment sous la tutelle conjointe des Ministères de l'Agriculture et du Plan est lui-même placé sous la seule tutelle du Ministère de l'Agriculture. Dès 1976, l'opération "Promovillage" fut lancée dans le département de Boundiali en relation avec la C.I.D.T. Il s'agit de la formation et l'information en matière de techniques agricoles (films, diapositives...), la sensibilisation à des actions d'aménagements ponctuels (puits, santé...), cours d'alphabétisation, etc. (P. Richard, 1981 : 165).

1.2.2- Le rôle des Groupement à Vocation Coopérative (GVC)

² Ces six (6) divisions étaient :

- Les coopératives de production (agricole et animale) ;
- Les coopératives de groupage (des récoltes pour la commercialisation) ;
- Les coopératives non agricoles (d'habitat, artisanales) ;
- La promotion des jeunes ;
- L'éducation et la formation coopérative ;
- Les études et recherche.

Le mouvement coopératif est ancien en Côte d'Ivoire. Par le décret du 29 juin 1910, l'Administration coloniale créait les Sociétés indigènes de Prévoyance (S.I.P.) (P. Richard, 1981 : 168).

L'Etat de Côte d'Ivoire, dans la quête de l'autosuffisance alimentaire, a misé sur les Groupements à Vocation Coopérative (GVC). La loi du 05 Août 1966 portant statut de la coopération et le décret du 12 avril 1974 organisaient les GVC et définissaient leurs champs d'action. Une nouvelle loi datant du 1er juin 1977 régissait de nouveau les coopératives. Après ces mesures de l'Etat, des coopératives ont vu le jour dans le domaine du vivrier : la Coopérative fruitière et légumière de Côte d'Ivoire (COFRUCI, 1972) avec 1.050 planteurs produisant près de 150.000 T de bananes et plus de 20.000 T d'ananas frais, mais dissoute par décret le 03 septembre 1973 et reprise par une société d'Etat ; la Société Coopérative Agricole de Bonoua (SOCABO, 1972), à l'est d'Abidjan, près d'un millier de planteurs d'ananas encadrés par la SODEFEL et ayant un contrat d'exclusivité avec la société de conserves Nouvelle SIACA qui a d'ailleurs une participation majoritaire à la SOCABO ; la Coopérative maraîchère de Rubino (1972) au nord d'Agboville, de plus de 200 adhérents bénéficiant aussi de l'encadrement de la SODEFEL, dont le but est la production, le conditionnement et la commercialisation des produits maraîchers.

Toutes ces coopératives ont pu bénéficier de l'aide directe de l'Etat ou du soutien d'une Société de développement. Certaines ont travaillé aussi en relation étroite avec le secteur privé. Ces GVC ont connu pour une bonne part un succès relatif dans le domaine de la commercialisation des productions agricoles.

Les autorités ivoiriennes ont aussi pensé au financement de l'agriculture en zone rurale où les moyens font souvent défaut.

1.3- Le crédit agricole en milieu rural

Dès son origine, le mouvement coopératif s'est attaché à la résolution du problème de financement de la production en milieu rural.

1.3.1- Le crédit coopératif : Les Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt (C.R.E.P.)

En Côte d'Ivoire, des Coopératives de Crédit Mutuel démarrèrent en 1957/58 et une Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.) fut créée en 1959 comme organisme de crédit aux coopératives ou pré-coopératives. En 1976, furent installées les premières Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt (C.R.E.P.) (P. Richard, 1981 : 183). La C.R.E.P. est régie par les mêmes lois et décrets qui s'appliquent au G.V.C., Groupement dont elle prend la forme après une période probatoire renouvelable annuellement, pour se transformer éventuellement par la suite en Coopérative. Institutions de prêts au bénéfice des populations rurales, les C.R.E.P. servent aussi à en mobiliser l'épargne. Un intérêt de 5,5 % est versé à l'épargne sur livret. Les prêts sont consentis à un intérêt de 12 %. Chaque Caisse est tenue d'avoir un coefficient de trésorerie égal ou supérieur à 50 % (P. Richard, 1981 : 184). Les conditions d'accès au crédit sont cependant limitées : la Caisse ne prête qu'en vue d'un objectif déterminé et jugé utile par le Conseil d'Administration. "Aucun prêt ne sera consenti sans de bonnes garanties" et "pour tous les prêts, la C.R.E.P. se réserve le droit de demander le remboursement anticipé au cas où la garantie venait à diminuer ou à disparaître" (art. 32 des statuts). Ses recettes sont constituées par les dépôts sur comptes d'épargne, dépôts que peuvent effectuer aussi les non-sociétaires. L'O.N.P.R fut bien évidemment chargée de la tutelle des C.R.E.P. (promotion, formation, encadrement, coordination et contrôle), et la B.N.D.A. instaurée en Caisse Centrale.

1.3.2- Le crédit à la production

Alors que le premier objectif du Crédit coopératif est la mobilisation de l'épargne rurale en vue de l'attribution de prêts, l'Etat intervient directement et parallèlement à l'action des C.R.E.P. en libérant chaque année des crédits de campagne par la Banque Nationale pour le Développement Agricole, la B.N.D.A, Société à participation publique dont l'Etat détient 66,7 % du Capital Social, placée sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Economie et des Finances. Cette banque avait pris le relais de la Caisse Nationale de Crédit Agricole en janvier 1968 (P. Richard, 1981 : 186). La B.N.D.A collecte aussi l'épargne rurale. Au 30 septembre 1977, ses dépôts en comptes d'épargne sur livrets se chiffraient à 885 millions de F.CFA, contre 317 millions deux années plus tôt (P. Richard, 1981 : 186). Elle participe au financement de différents secteurs dont l'élevage, la pêche, l'artisanat rural, l'agro-industrie et surtout l'agriculture, particulièrement pour ce qui est des cultures industrielles ou d'exportation comme le café, le cacao, l'ananas, l'hévéa, la banane, le palmier à huile, le coton et le riz. Depuis sa création, après six exercices, elle a octroyé 54 milliards 507 millions de F.CFA de crédits et à peu près 111 milliards au terme de son neuvième exercice (1977/78), ce qui montre la croissance rapide de ses activités (P. Richard, 1981 : 187).

2- Une politique volontariste en faveur du riz

Parmi les cultures vivrières, seul le riz a bénéficié d'une véritable politique de développement de la part du Gouvernement qui a pris conscience de l'importance de cette denrée dans la consommation locale. Essentiel pour l'alimentation quotidienne des ivoiriens depuis seulement quelques années, le riz a depuis longtemps été cultivé traditionnellement dans le pays. Lancée sur des bases modernes par la S.O.D.E.R.I.Z de 1970 à 1977, sa culture a été par la suite encadrée par les trois grandes Sociétés de développement la C.I.D.T dans la région Nord, la S.A.T.M.A.C.I dans la région Centre et la S.O.D.E.P.A.L.M dans la région Sud (Camille Camara, 1984 : 446).

2.1- L'intervention directe de l'Etat

L'Etat détient un quasi-monopole de fait sur la collecte, la transformation du paddy et l'importation du riz et la cession aux grossistes. De nombreux investissements ont été réalisés dans le domaine du riz irrigué. Selon Abdoulaye Sawadogo, ancien ministre de l'agriculture, de 12% en 1960, la part du secteur rizicole, dans les investissements agricoles passe à 47% en 1966. Cette proportion se maintient à 40% jusqu'à la fin des années 1970. Pour appuyer cette volonté, des sociétés spécialisées dans la promotion et même la transformation des produits vivriers sont créées. La première dans le domaine rizicole est la Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole en Côte d'Ivoire (SATMACI) créée en 1958, pour encadrer les opérations de production et de transformation de riz. Le plan quinquennal 1971-1975 affichait une option claire en faveur de la riziculture. La SODERIZ voit le jour. Elle est chargée d'assurer la vulgarisation et de fournir les facteurs de production pour le riz en vue de vite atteindre l'autonomie.

2.1.1- Les organismes de collecte : la SODERIZ, l'OCPA

Jusqu'en 1970, les investissements de l'Etat pour le développement de la riziculture se

sont élevés à 4 Milliards 810 millions de F.CFA. Par la suite, ils ont progressé quasi-régulièrement, passant de moins de 2 Milliards en 1971 à plus de 7 Milliards en 1977 (P. Richard, 1981 : 192). Ce sont ces actions de développement de la production qui ont formé la principale activité de la SODERIZ. Société au capital social de 75 millions de F.CFA détenue entièrement par l'Etat, créée en 1970 La SODERIZ avait elle-même repris les actions de développement de la riziculture qui étaient confiées à la SATMACI depuis 1964. La société encadrait une partie des producteurs ivoiriens réunis en groupements, principalement ceux situés sur aménagements. Elle leur fournissait aussi les moyens de production tels que les semences, les produits, les engrais et éventuellement les charrues, les tracteurs, etc. Elle se remboursait à l'occasion de la commercialisation du paddy qu'elle assurait par ailleurs et en priorité par rapport aux producteurs non encadrés. C'est principalement autour des nombreux barrages et aménagements que les actions en faveur de la riziculture ont porté leurs fruits. Ces réalisations sont pour la plupart situées dans des zones de peuplement denses où la culture du riz est devenue une opération vitale et la principale source de revenu (P. Richard, 1981 : 192).

Outre la Soderiz, l'Etat intervenait également dans le domaine de la commercialisation par le biais de l'Office de Commercialisation des Productions Agricoles (O.C.P.A.). La dissolution de la SODERIZ a été prononcée par décret du 07 octobre 1977. Les activités de collecte et de transformation de paddy ont été données à un nouvel établissement public à caractère industriel et commercial, créé à cet effet, l'Office de Commercialisation des Productions Agricoles (O.C.P.A.). La mise du riz usiné sur le marché, c'est-à-dire sa cession aux grossistes, lui a aussi été confiée. Alors que la SODERIZ dépendait du Ministère de l'Agriculture, l'O.C.P.A. est sous tutelle du Ministère du Commerce (P. Richard, 1981 : 194).

A ce titre, et en ce qui concerne les seuls stades de transactions en gros, il pouvait apparaître comme un complément à AGRIPAC dans le schéma de réforme de la commercialisation du moins pour certains vivriers.

2.1.2- L'organisation du secteur de la commercialisation

Dans sa politique rizicole, l'Etat a privilégié l'organisation de la commercialisation. Ainsi il va mettre en place plusieurs organismes de distribution en vue d'organiser le secteur de la commercialisation. D'abord, par décret du 09 Septembre 1970, le gouvernement ivoirien lançait le "Programme d'Action Commerciale" (PAC), qui devait être un "programme intégré du développement" contribuant à développer les productions agricoles et industrielles nationales en s'intéressant à la distribution des produits vivriers. Dès septembre et octobre 1970, furent créées respectivement: DISTRIPAC, ou Société de la chaîne des magasins PAC, société de gestion de magasins et de distribution de marchandises générales. Moins de cinq années plus tard, au 01 Avril 1975, 240 de ces magasins étaient implantés sur l'ensemble du territoire national ; L'Ecole de Commerce et de Gestion (E.C.G.), chargée d'assurer la formation aux techniques de distribution et de concourir à cette action tendant à la promotion du commerce ivoirien (P. Richard, 1981 : 144).

C'est dans le cadre de ce Programme et pour remédier aux carences constatées dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires, qu'en mai 1972 était à son tour créée AGRIPAC, ou Société pour l'Organisation de la Distribution des Produits agricoles et alimentaires. Société d'Economie mixte, sous tutelle technique du Ministère du commerce, au capital de 600 millions de F.CFA détenue à 94 % par l'Etat, AGRIPAC s'est fixé pour objectif essentiel d'assurer la mise sur le marché des productions ivoiriennes et l'approvisionnement régulier du consommateur.

2.2- La croisade pour l'autosuffisance alimentaire

L'analyse effectuée, au cours des premières années de la décennie 80 dans le domaine vivrier, laisse apparaître clairement que les tendances de l'offre et de la demande inclinent vers la pénurie de plus en plus prononcée. Cette pénurie qui se profile tient essentiellement à la faiblesse des approvisionnements qui provient du caractère saisonnier très prononcé des productions vivrières. A cela s'ajoutent les défaillances des circuits de distribution conduisant soit à des pertes considérables des récoltes, à l'absence de moyens de stockage en période de surproduction soit la disparition des denrées de certains marchés du pays. En 1980, l'Etat de Côte d'Ivoire, face à ce constat amer et aux besoins alimentaires qui ne cessent d'être de plus en plus croissants, décide de concentrer son effort vers une politique d'autosuffisance alimentaire. En effet cette décision fait suite au VII^e congrès du PDCI. Le cheval de bataille du gouvernement et du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture est le fameux Livre vert³. C'est dans ce livre que se trouve confinée toute la démarche visant à la satisfaction des besoins alimentaires de la population. Au niveau de la production végétale, six grands axes se rapportant à l'action nécessaire sont déterminés, à savoir :

- La mise au point de la vulgarisation d'un matériel végétal à haut rendement, adapté aux conditions de culture et aux habitudes alimentaires des populations ;
- La modernisation des techniques de production par l'amélioration de l'agriculture ;
- l'introduction de la mécanisation et de la motorisation ;
- La mise en œuvre d'une assistance particulière aux jeunes et aux femmes dans ce processus de modernisation ;
- L'organisation et la commercialisation, avec un accent particulier sur l'organisation et la redynamisation des coopératives ;
- La mise au point des technologies de conservation et de transformation ; L'organisation de l'encadrement de la production par le renforcement de l'action des structures de développement en direction du vivrier (P. Zoungrana, 1984 : 235).

Aussi, la Recherche scientifique a réussi à mettre au point de nouvelles variétés de riz pluvial à cycle court de 110 à 117 jours (Dourado), à cycle moyen de 135 à 140 jours (Iguape telo, Morobérékan) qui sont maintenant vulgarisées dans la savane comme dans la forêt. Par ailleurs l'Institut de Recherche Agronomique Tropicale (I.R.A.T.) a créé un riz irrigué intensif de 125 jours de cycle et un autre inondé de 150 jours, tous deux susceptibles de fournir au moins deux récoltes par an ; ceci est un facteur important d'étalement des récoltes dans l'année et par conséquent d'approvisionnement régulier (C. Camara, 1984 : 449).

Au niveau régional, les efforts s'intensifient sur les savanes du Nord⁴, car elles peuvent devenir le grenier de toute la Côte Ivoire en matière vivrière. Ainsi les essais pratiqués par la C.I.D.T ont permis d'étendre les techniques au riz pluvial.

Pour couronner ces efforts de développement du riz en Afrique, et particulièrement en Côte d'Ivoire, un outil important de développement de la filière sera mis en place.

2.3- L'ADRAO, un outil additionnel de l'autosuffisance en riz

2.3.1- Naissance et objectifs de l'ADRAO

Le riz est la céréale la plus consommée par les habitants de l'Afrique de l'Ouest tant au

³ Livre vert de l'autosuffisance alimentaire, Abidjan, Fraternité-Hebdo, S.d, 104p.

⁴ La Côte d'Ivoire par son orientation économique a mis l'accent sur l'exploitation des régions humides du sud plus favorables aux cultures d'exportation telles que le café, le cacao, l'hévéa. Les régions savanicoles du nord sont considérées comme plus susceptibles de promouvoir le développement des cultures vivrières.

niveau rural qu'urbain. A partir de 1970, la demande régionale de riz a augmenté au rythme de 8,4% par an tandis que la production n'a progressé que de 3,3% par an. L'écart entre l'offre et la demande régionales est comblé par des importations qui tirent sur les maigres ressources en devises des pays de la sous-région. Ainsi, l'augmentation continue de ces importations constitue un frein aux efforts de développement des pays ouest-africains.

Conscients de cette situation, les États ouest-africains ont décidé de créer en 1970 l'Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) avec l'assistance de la Commission Économique pour l'Afrique (CEA), du PNUD et de la FAO afin de les aider à assurer leur sécurité alimentaire en matière de riz dont l'importance ne cesse de croître. A cet égard, l'ADRAO dirige et favorise la recherche sur l'amélioration de la productivité et de la production en vue d'améliorer les options techniques et économiques offertes aux petits exploitants, principaux producteurs de riz de la sous-région.

L'ADRAO est financièrement soutenue par les pays membres, des organisations internationales et régionales, des fondations privées et des donateurs bilatéraux. Sa mission est de contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en Afrique Sub-saharienne à travers la recherche, le partenariat, le renforcement des capacités et une politique de soutien aux systèmes de culture à base de riz dans le cadre du développement durable basé sur une gestion, des ressources naturelles, respectueuse de l'environnement.

2.3.2- Les réalisations de l'ADRAO en Côte d'Ivoire

Depuis sa mise en place en 1970, l'ADRAO a activement collaboré avec les Systèmes Nationaux de Recherche Agricole et de Vulgarisation (SNRAV) à la génération et au transfert de technologies à base de riz. En matière d'essais en milieu paysan, plus de 5000 cultivars ont été testés dans les 17 pays membres de l'ADRAO en collaboration avec les services nationaux de recherche agronomique. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, l'ADRAO a de nombreuses réalisations à son actif. Ses actions ont consisté essentiellement en la mise au point de nouvelles variétés de riz, hautement productives et sa distribution aux agriculteurs en vue de leur vulgarisation. C'est le cas par exemple du « Nouveau riz pour l'Afrique » (NERICA), qui apporte un espoir aux millions de pauvres en Afrique, a été développé par l'ADRAO et ses partenaires. Le succès du NERICA a aidé à définir les futures orientations du Centre, élargissant son horizon au-delà de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, vers l'Afrique orientale et australe. Dans l'ouest du pays par exemple, l'ADRAO a pu remettre des tonnes de semence aux riziculteurs de Danané et de Duékoué en vue de la relance du secteur riz en Côte d'Ivoire.

3- Bilan de la politique d'autosuffisance alimentaire en Côte d'Ivoire

3.1- Les satisfactions en matière de disponibilité alimentaire

3.1.1- Les acquis de l'intervention de l'Etat

L'action de l'Etat a tout de même porté des fruits. Même si au niveau de certaines cultures telles que les féculents, on pourrait parler d'une action spontanée des producteurs, le rôle d'encadrement de l'Etat à travers ses nombreuses sociétés d'Etat et autres organismes a été déterminant. Ainsi en 1980, la production d'igname, de banane, de manioc couvrait tous les besoins nationaux. Quant au maïs, il faisait l'objet d'une politique de vulgarisation depuis 1971.

La naissance de la SODERIZ en 1970 a permis des avancées notables. Il est intéressant de noter que si les premières années de la modernisation de la riziculture n'ont pas été à la



hauteur des investissements, en effet, les importations, alors importantes, commencèrent à baisser de façon sensible ; elles furent même insignifiantes car limitées au riz de “luxe“. Sous la conduite de la Soderiz, la Côte d’Ivoire atteint pour la première fois l’autosuffisance en riz en 1975 avec 400.000 tonnes de Paddy en 1974. D’un autre côté, l’expérience ivoirienne en termes de politique des prix a montré que celle-ci est un instrument extrêmement puissant. En effet, c’est à la suite du relèvement du prix aux producteurs en 1974, qu’une année après la Côte d’Ivoire connaît son plus haut tonnage en riz et devient pour une fois autosuffisante. Le prix du riz aux riziculteurs est passé de 42 francs en 1973 à 114 francs en 1974 soit un taux de croissance de plus de 171%. Mais cet acquis ne saurait être exclusivement réduit à ce seul facteur. Le tableau suivant rend compte de l’évolution des productions alimentaires en Côte d’Ivoire de 1960 à 1975.

Tableau 3 : Evolution (en 1000 tonnes) des productions alimentaires ivoiriennes.

Années Production	1960	1965	1970	1975
Paddy	160	250	316	462
Maïs	147	180	231	323
Mil	42	35	30	43
Sorgho	10	11	13	30
Fonio	5	7	7	2
Igname	1150	1300	1551	2211
Plantain	490	600	650	1146
Manioc	450	500	540	1099
Arachides	23	32	42	50

Source : SAWADOGO Abdoulaye, 1974, « La stratégie du développement de l’agriculture en Côte-d’Ivoire », In : *Bulletin de l’Association de géographes français*, N°415-416, 51e année, p 87.

Comme on peut le constater à travers ce tableau, l’amélioration de la production des différentes cultures vivrières en Côte d’Ivoire est notable. Le Paddy et le maïs connaissent une forte expansion pour les tonnages avec un taux d’accroissement de 197% en 10 ans. Ce qui est énorme. Ces deux vivriers ne sont pas les seuls à connaître des croissances sensibles. Le plantain, le manioc et l’igname connaissent un faible taux d’évolution de 1960 à 1970 avant de doubler presque cinq (05) ans plus tard. Les autres cultures en dépit de leur faible taux d’accroissement, ne sont pas restées statiques ; elles ont connu des dynamiques évolutives.

3.1.2- La portée du mouvement coopératif

Avec le mouvement coopératif, l’exploitant est obligé de travailler, non plus avec les seuls membres de sa famille ou les manœuvres qu’il aurait recrutés, mais avec d’autres exploitants, association dont la bonne marche déterminera largement la réussite de la production.

Dans la région de Korhogo par exemple, plus de dix G.V.C. ont fonctionné tant bien que mal grâce à un suivi constant et particulier de la part du CENAPEC puis de l’ONPR. Ils ont

bénéficié aussi des quelques campagnes menées par AGRIPAC qui a acheté des proportions importantes de leur igname entre 1974/75 et 1978/79, et en a doté quelques-uns d'un fonds de roulement (P. Richard, 1981 : 180). Certains d'ailleurs, sans compte bancaire ou fonds de roulement propres, ont dû dépendre d'autres les premières années.

Quant à la COCOPRAGEL de Bonoua, elle a montré une véritable et constante progression, tout au moins à travers les volumes qu'elle a pu commercialiser : 3.000 T d'igname en 1972/73, 6.000 T en 1976/77, 6.750T (soit 70 à 80 % de l'ensemble des volumes exportés de la région) et 3.400 T d'autres vivriers en 1979/80 (P. Richard, 1981 : 180).

3.1.3- La création d'emplois et l'amélioration du cadre de vie des populations

La volonté de l'Etat ivoirien de parvenir à l'autosuffisance alimentaire aura des conséquences positives sur la création des emplois et l'amélioration du cadre de vie des populations cibles. A titre d'exemple, en créant plusieurs complexes sucrier dans certaines régions de savanes du pays comme Ferkéssédougou, Zuénoula, Borotou-Koro, dans le but de favoriser l'autosuffisance du pays en matière de sucre, dont les besoins nationaux s'élevaient à 60000 tonnes en 1970, les autorités ivoiriennes ont par la même occasion fixé les populations dans leur région d'origine en leur fournissant un abri, du travail régulièrement rémunéré et des conditions de vie assez stable. La création de compagnies de transport, de marchés, de magasins, le développement de plusieurs activités annexes à la canne à sucre, l'intégration des populations, les brassages inter-ethniques, l'injection d'une manne financière, de même que l'installation de plusieurs autres structures à caractère économique, sont à mettre à l'actif du projet sucrier.

3.2- Les limites de la politique de l'autosuffisance alimentaire

3.2.1- L'échec de la réforme de la commercialisation

L'Etat en prenant en main la question de la commercialisation, voulait corriger un certain nombre de dysfonctionnements. On peut citer entre autres, l'irrégularité dans les approvisionnements, une circulation "entravée" entre régions, un système de commercialisation qui s'est constitué de façon spontanée et anarchique, une commercialisation totalement inorganisée, pas de marchés de gros, une multitude de petits intermédiaires, etc. A l'heure du bilan, des difficultés majeures demeurent. L'Office de Commercialisation des Produits Agricoles O.C.P.A. qui a remplacé par exemple la SODERIZ en matière de collecte, d'usinage et de commercialisation a été moins efficace qu'elle. Assez rapidement les collecteurs privés ont pris le relais. Par ailleurs, le prix du kilo de riz paddy en francs constants s'est vite effrité. En francs courants après s'être maintenu pendant sept ans à 65 C.F.A., le prix du kilo chute à 50 C.F.A. en 1981 et ne remonte qu'à 60 en 1982. A cela s'ajoutent les incertitudes de fonctionnement des circuits de collecte. Ainsi collecte, stockage, transformation et commercialisation des vivriers sont soumis à des aléas même en ce qui concerne le riz pour lequel les pouvoirs publics conscients des enjeux interviennent (C. Camara, 1984 : 438).

Le niveau généralement élevé des prix d'AGRIPAC n'a pas suffi à contrecarrer les surenchères momentanées auxquelles pouvaient se livrer les commerçants privés, à suivre sans trop de retard l'évolution du marché, ni à retenir les producteurs. Ces derniers devaient souvent apporter eux-mêmes leurs produits au siège d'une Direction Régionale ou bien accepter de différer leurs recettes en attendant le passage de l'acheteur et du véhicule de la société dans le village ou auprès du G.V.C (P. Richard, 1981 : 150).

3.2.2- Les problèmes sectoriels de l'interventionnisme étatique

Malgré les progrès accomplis dans le domaine des fruits et légumes par la SODEFEL, des problèmes demeurent. Les principaux concernent :

- l'organisation des circuits de distribution de ces produits extrêmement périssables ;
- l'encadrement des producteurs et l'amélioration des techniques culturales ;
- l'acclimatation de la pomme de terre qui reste encore presque intégralement importée ;
- le financement des investissements (M. Kouassi, 1979 : 230).

Par ailleurs, en 1975 sous la conduite de la SODERIZ (Société de développement de la riziculture), la Côte d'Ivoire atteint pour la première fois l'autosuffisance en riz. Paradoxalement, cette société est dissoute en 1977, juste après avoir démontré que le pays pouvait s'auto-suffire. En fait, l'autosuffisance en riz n'a pas toujours semblé arranger les affaires des importateurs de cette céréale. C'est certainement l'intervention perverse des importateurs qui a contribué, parmi d'autres facteurs, à l'échec final de l'opération SODERIZ.

L'un des travers de la SODERIZ a été le mauvais entretien du matériel agricole trop perfectionné pour l'usage des paysans peu ou mal formés par les vulgarisateurs et techniciens. Une telle situation freine la généralisation de la mécanisation agricole. Malgré les améliorations d'ordre technique, le riz connaît lui aussi des difficultés de production dues en particulier aux changements de la politique gouvernementale de collecte et de prix : les pouvoirs publics en 1977 ont dissout la SODERIZ qui depuis 1974 avait organisé la production et la commercialisation. Les difficultés qu'elle a dû affronter à la collecte, faute de moyens techniques et financiers, et qu'elle n'a pu surmonter, ainsi que l'échec partiel de la politique menée sur les prix par l'Etat n'ont pu que freiner son action et limiter ses effets.

Conclusion

A l'indépendance, la Côte d'Ivoire, comme la plupart des pays africains, a orienté son développement économique vers l'agriculture. Malgré cette spécialisation agricole, les pays africains ont encore du mal à se nourrir complètement ; très souvent, c'est à l'aide alimentaire qu'ils sont obligés de s'orienter. La cause de ce paradoxe réside pour une bonne part dans un fait : les pays africains ont privilégié le développement des cultures d'exportation en vue de ravitailler les caisses d'Etat ; préalable à la mise en œuvre des programmes de développement de ces nouveaux pays indépendants. En Côte d'Ivoire, jusqu'en 1980, l'agriculture d'exportation représentait 44 % de la production agricole globale (en tonne) pour 40 % des terres cultivées. Comme on peut le constater, le problème alimentaire et les importations massives qui ont commencé à se poser avec acuité à partir de la décennie 1970 sont plus la conséquence de la politique agricole ivoirienne orientée vers le développement des cultures d'exportation. La prise de conscience par l'Etat d'un tel handicap l'a amené à se jeter tout azimut dans de nombreux plans en vue de vite combler le déficit alimentaire et du coup assurer au pays une autosuffisance alimentaire, qui à son tour participerait de l'indépendance économique. C'est « l'âge d'or » des sociétés d'Etat et autres organismes publics dont la multiplicité, l'opacité, l'ambiguïté de certains objectifs officiels, les ambitions démesurées ont été souvent néfastes à la réussite de l'ambitieux projet.

L'interventionnisme étatique a pourtant apporté des satisfactions. En effet, une société comme la SODEPALM, responsable du plus important programme de diversification agricole de la Côte d'Ivoire, a non seulement atteint mais dépassé les objectifs que lui fixaient les perspectives décennales de développement national. L'apparition des palmeraies

sélectionnées a transformé le paysage autant que la vie des habitants et l'économie de régions entières dans toute la partie Sud du pays. Sur des dizaines de milliers d'hectares, la grande forêt est tombée pour faire place aux blocs de plantations de la SODEPALM (P. Anne Marie, 1973 : 2).

Une autre réussite, mais brève, a été réalisée avec la SODERIZ. Dès sa naissance en 1970, les résultats sont automatiquement palpables. Les importations de riz baissent à un rythme de 71% par an sur la période considérée (1970- 1977). Dans sa politique de l'autosuffisance alimentaire, la Côte d'Ivoire n'a pas que créer des organismes de promotion, d'encadrement, de commercialisation etc., elle a aussi encouragé le mouvement coopératif qu'elle a souvent appuyé financièrement. Les autorités en quête d'autosuffisance ont défriché gratuitement des hectares de parcelles pour les GVC, distribué des semences améliorées de riz et de maïs, distribué de l'engrais pour la riziculture irriguée, aidé à l'acquisition du matériel agricole par la détaxation. Consciente de l'importance du riz dans l'alimentation, elle a, de tout temps, consacré un budget important au développement de cette céréale. Le riz est la culture vivrière privilégiée par les autorités. En effet, cette céréale reçoit plus de 90% des investissements destinés aux productions alimentaires pendant la période (1967-1977). Entre 1966 et 1975, plus de 20 % des investissements agricoles lui sont affectés, avec des maximas en 1966 et 1969 (respectivement 47 % et 39,5 % du total) (J.L. Chaléard, 1996 : 101).

D'autre part, la Côte d'Ivoire a profité de sa politique d'autosuffisance pour essayer de corriger les déséquilibres criards de développement entre le nord et le sud. Dans ce but, le Plan Quinquennal de Développement 1980-1985 accorde une part importante des crédits la zone nord qui bénéficie ainsi de 127,9 milliards de francs C.F.A. La zone forestière obtenant que 105,9 milliards de francs C.F.A (C. Camara, 1984 : 452). Par ailleurs, la savane obtiendra plus de 70% (soit 38 milliards de C.F.A.) des ressources allouées au développement des cultures vivrières. Toute cette faveur de l'Etat confirme la vocation nationale de la zone nord en matière alimentaire (C. Camara, 1984 : 452).

Il apparait ainsi que l'Etat de Côte d'Ivoire, à travers la politique de l'autosuffisance alimentaire visait un triple objectif. D'abord, répondre aux besoins croissants de la population urbaine, qui se traduit par une augmentation rapide des importations, celles-ci passant de 35.000 T en 1960 à 83.000 T en 1966 et 140.000 T en 1973. Ensuite, diversifier les productions nationales, trop exclusivement orientées sur le café et secondairement le cacao. Enfin, rééquilibrer le territoire national par des actions en faveur du Nord qui a été défavorisé par l'essor des plantations dans la moitié sud du pays (J. L. Chaléard, 1996 : 101).

La grande sécheresse qui a frappé l'ouest africain en 1983 a fortement perturbé les prévisions alimentaires des gouvernants ivoiriens. Malgré cette expérience amère, L'Etat ivoirien à travers les gouvernements successifs à toujours chercher à proposer des solutions pour la couverture des besoins alimentaires nationaux.

Sources et Bibliographie

Sources imprimées

Ministère d'Etat, Ministère de l'agriculture et des ressources animales, 1980, *L'agriculture ivoirienne- vingt années de développement agricole (1960-1980)*, Abidjan, 40 p.

Ministère d'Etat, Ministère de l'agriculture et des ressources animales, 1999, *Projet sucrier : Etudes des effets induits*, Abidjan, 56 p.

SODEPALM, 1969, *Rapport annuel 1969*, Abidjan, 22 p.

Bibliographie

- ADECHOUBOU (M), 1982, *Agriculture et intégration économique régionale : le problème de l'autosuffisance en Afrique de l'ouest*, Université d'Abidjan, 108 p.
- Anne Marie (P), 1973, *Capitalisme d'Etat et développement rural en Côte d'Ivoire : la Société pour le Développement et l'exploitation du Palmier à Huile en pays Ebrié*, Thèse de doctorat 3^e cycle, Paris I, 398 p.
- BOUBACAR Ba, 2008, « Sémantique de l'approche alimentaire et rapports aux territoires : l'évolution des politiques publiques agricoles dans les pays du Sud », In : *Économie et Solidarités*, volume 39, n° 1, pp.114-130.
- CAMARA Camille, 1984, « Les cultures vivrières en République de Côte-d'Ivoire », In : *Annales de Géographie*, n°518, pp.432-453.
- CHALEARD Jean Louis, 1996, *Temps des villes, temps des vivres : l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Editions Karthala, 682 p.
- ECHUI Aka, 1993, *Le transport des produits vivriers en Côte d'Ivoire : enjeux et stratégies pour le développement*, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, 483 p.
- Fraternité-Hebdo, *Le livre vert de la croisade pour l'autosuffisance alimentaire*, Abidjan, S.d., 104 p.
- ICHOLA Bio (S), 1984, *L'autosuffisance ou la politique ivoirienne de cultures vivrières*, Abidjan, CIRES, 19 p.
- KOUASSI Amon (M), 1979, *L'agriculture dans l'économie de la Côte d'Ivoire*, Doctorat d'Etat ès Sciences Economiques, Paris II, 329 p.
- LEON Yves, 1983, « Les cultures vivrières et le problème alimentaire de la Côte d'Ivoire », In : *Économie rurale*. N°156, pp. 41-46
- NDIONE Ya Cor, 2009, *Impact des politiques agricoles sur la sécurité alimentaire au Sénégal*, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 62 p.
- RICHARD Patrice, 1981, *La commercialisation devant le problème vivrier en Côte d'Ivoire : Eléments d'analyse et de réflexion à partir des produits du nord*, Centre ORSTOM de petit Bassam, 328 p.
- SAWADOGO Abdoulaye, 1974, « La stratégie du développement de l'agriculture en Côte-d'Ivoire », In : *Bulletin de l'Association de géographes français*, N°415-416, 51^e année, pp. 87-103.
- SAWADOGO Abdoulaye, 1977, *L'agriculture en Côte d'Ivoire*, Vendôme, PUF, 367 p.
- YABILE Kinimo René, 1986, « Autosuffisance alimentaire en Côte d'Ivoire : paradoxe ou réalisme socio-économique », In : *Économie rurale*. N°175, pp. 44-49.
- ZOUNGRANA Placide, 1984, *Les relations entre cultures de rapport et cultures vivrières dans les zones de savane en Côte d'Ivoire*, Doctorat 3^e cycle, Université de Montpellier, 23 p.